

**INTITULE DU POSTE****ENSA PARIS-LA VILLETTE-2024-1776956-  
MCF HCA cat 1 n°1****INTITULE LONG DU  
POSTE***Maître ou maîtresse de conférences/ Histoire et Cultures Architecturales / Catégorie 1***ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

<b>Versant :</b>	Fonction publique de l'Etat
<b>Corps :</b>	MCF
<b>Catégorie :</b>	A
<b>Poste ouvert par concours</b>	Oui
<b>Domaine fonctionnel</b>	Enseignement supérieur recherche
<b>Emploi de référence</b>	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
<b>Date de vacance de l'emploi</b>	01/09/2025

**LOCALISATION DU POSTE**

**Région** IDF  
**Département** 75  
**Adresse** 144 avenue de Flandre 75019 PARIS

**EMPLOYEUR** *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2 100 étudiants inscrits en 2021/2022).

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

**DESCRIPTIF DU SERVICE** *présentation des activités scientifiques de l'école*

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- Six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) et AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).
- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).
- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR

**DESCRIPTIF DU POSTE** *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Le ou la maître de conférences recruté.e dispensera un enseignement axé sur l'histoire de l'architecture et de la ville du XXe siècle, traitant des différents courants de pensée, théories et pratiques ayant nourri le monde de l'architecture au cours de cette période. Il est attendu du ou de la candidat.e qu'il.elle soit engagé dans le renouvellement de l'historiographie dans les domaines de l'architecture, de la ville, du territoire (histoire environnementale, de la culture matérielle, études postcoloniales, de genre, par exemple).

Il est souhaité une solide expérience d'animation de séminaires et d'encadrement de rapports d'études, de mémoires de Master et de post-master.

L'activité pédagogique se répartira entre les cycles Licence et Master, avec une participation à la formation Post-master.

En Licence, le ou la maître de conférences assurera les enseignements suivants :

Un cours magistral en Licence 1, S2 (28h CM) : intitulé « Espaces de la modernité », il introduit les étudiants à la diversité des conceptions de la modernité architecturale durant la première moitié du XXe siècle. Cette histoire critique couvrira un corpus élargi au-delà de celui du « Mouvement moderne » stricto sensu.

Il contribuera à la pédagogie transversale en S1 (28h TD) : l'enseignant.e participera au voyage pédagogique de L1 qui regroupe des équipes pluridisciplinaires autour de la découverte d'une ville européenne.

Un cours magistral en Licence 3, S5 (26h CM) : intitulé « Histoire critique de l'architecture du XXe siècle, après 1945 », il questionne la théorie et la pratique de l'architecture au regard des bouleversements ayant marqué une majorité des pays durant cette période, et dont les traductions dans la production et les débats architecturaux et urbains sont multiples.

L'encadrement du rapport d'études en S6 (28h TD), en binôme avec un.e autre enseignant.e de l'école.

En Master :

Il.elle proposera un cours magistral en S7 ou S8 (21h CM) : l'enseignant.e dispensera ce cours sur un sujet de son choix, en lien avec ses propres travaux de recherche.

Il.elle s'investira activement dans le séminaire « Histoire et pratiques de la transformation du cadre bâti » (120h TD, domaine d'études, « Inventer dans l'existant : héritages et mutations ») et dans l'encadrement des mémoires. Il.elle contribuera à l'enseignement d'initiation à la recherche rattaché au séminaire. Il.elle pourra participer aux soutenances du séminaire « Critique et histoires de l'architecture » (domaine d'études « Concevoir et construire l'architecture »).

3<sup>e</sup> cycle :

Il.elle participera à la formation post-master « Recherches en architecture » au sein de l'équipe AHTTEP (20hTD)

Les enseignements détaillés ci-dessus sont indicatifs et sont susceptibles d'évoluer dans le cadre de la nouvelle grille pédagogique de l'établissement. On attend du ou de la futur.e maître de conférences d'être force de proposition dans la refonte de cette grille dont l'un des enjeux est d'accentuer la transversalité disciplinaire.

**CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE** *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

## DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

### 1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Historien.ne de l'architecture et de la ville, l'enseignant.e recruté.e aura fait preuve dans sa propre activité d'enseignement et de recherche à la fois d'une capacité réflexive par rapport au champ disciplinaire de l'histoire de l'architecture -- de l'évolution de ses objets, outils et méthodes -- et d'une compétence avérée en matière d'analyse historiographique.

Il ou elle fera preuve d'une expérience pédagogique et de recherche attestée dans le champ de l'histoire de l'architecture, et plus particulièrement du XXe siècle.

Une expérience significative de l'enseignement de l'histoire en école d'architecture est attendue.

Une solide expérience d'animation de séminaires et d'encadrement de mémoires de Master est requise.

Il ou elle sera ouvert.e à toute forme de collaboration avec les autres champs disciplinaires, en Licence comme en Master.

Il ou elle saura également s'investir dans la vie de l'école et de ses instances (CFVE, CR, CA, coordinations...).

### 2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est attendu que l'enseignant.e recruté.e atteste d'une activité scientifique avérée (publications, participation à des programmes de recherche nationaux et internationaux, contributions à des colloques et journées d'études...).

Il.elle renforcera, avec ses propres productions, les travaux et activités scientifiques de l'équipe de recherche AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).

### 3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Doctorat en histoire de l'architecture.

Diplôme d'architecte souhaité.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Autres informations

*Postes ouverts par concours*

*Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

*Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.*

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

## FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

### Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

### Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA PARIS LA VILLETTE

## CANDIDATURE

### Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

### Personne à contacter

[lrizou@paris-lavillette.archi.fr](mailto:lrizou@paris-lavillette.archi.fr)